FR

LE COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE

AL/ALAC/ST/0909/2Rev2
ORIGINAL : Anglais
DATE : 25 octobre 2009
VERSION : FINALE

Document consultatif de l'ALAC

Relatif au document « Amélioration de la confiance institutionnelle – la voie à suivre » rédigé par le personnel de l'ICANN.

Introduction

de la part du personnel de l'ICANN

La version originale de ce document a été préparée par Sébastien Bachollet, président du groupe de travail At-Large sur la future structure et la gouvernance de l'ICANN et a été proposée aux commentaires de la communauté élargie At-Large. Sébastien a incorporé les commentaires reçus sur le document préliminaire et a soumis le 18 septembre 2009 une première révision au comité consultatif At-Large en vue de son adoption.

Un vote en ligne sur la première révision, démarré par le personnel le 23 octobre 2009, a été interrompu le 25 octobre par décision de l'ALAC. Le comité a décidé d'interrompre le vote afin de permettre une discussion plus approfondie du document. Suite aux discussions tenues lors de la réunion de l'ALAC du 25 octobre à Séoul, Sébastien a incorporé les commentaires faits sur la première révision du document et a soumis une deuxième révision à l'ALAC. Cette deuxième révision fut adoptée par un vote de 10-0-0 lors de la séance finale de l'ALAC à Séoul, le 29 octobre.

Le document a été transmis au Conseil d'administration de l'ICANN le 30 octobre 2009.

[Fin de l'introduction]

Les points de vue de l'ALAC sur les diverses recommandations proposées avec le temps sont fournis par l'ajout d'une colonne supplémentaire en annexe A, prise du document auquel ce texte consultatif se rapporte.

Les positions de l'ALAC déjà exprimées sont indiquées en vert ;
Les nouvelles propositions apparaissent en rouge.

RECOMMANDATION	**RETOURS D'INFORMATIONS de la communauté à travers les consultations du PSC et du Conseil d'administration**	**RECOMMANDATION DU PERSONNEL POUR ACTION DE LA PART DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**	**Position de l'ALAC**
1 EVITER LA CAPTURE			
1.1 Les dispositifs de protection doivent gérer tous les types de capture.	Améliorer la participation de tous les éléments, notamment ceux qui ne sont pas actuellement actifs ou impliqués, éventuellement à travers une participation basée sur les problématiques Soutenir « l'interaction dans l'ensemble de la communauté, basée sur les problématiques ».	L'implication basée sur les problématiques est en train d'être gérée dans la mise en œuvre des recommandations de la révision du GNSO. La classification du recrutement de bénévoles pour chaque organisation de soutien (SO) et comité consultatif (AC) a actuellement lieu et des propositions de cibles pourraient être incorporées dans le plan opérationnel de l'exercice 2010	L'ALAC/At-Large soutient ces propositions mais, dans certains cas, un groupe de travail transversal SO et AC pourrait être établi pour aider l'instauration d'une participation plus élargie et plus précoce quant aux sujets qui ne touchent pas uniquement une seule SO.
1.6 Renforcer le GAC pour éviter la capture	La plupart s'accordent à dire que les gouvernements devraient être impliqués dans le processus multi	Le Conseil d'administration devrait envisager des moyens de travailler avec le GAC et la communauté de l'ICANN sur un processus entièrement	L'ALAC/At-Large soutient ces propositions. Et en règle générale « …une réponse

	parties prenantes et que leur participation devrait être améliorée.	consultatif pour examiner publiquement le rôle du GAC au sein de l'ICANN. Ce processus de révision pourrait se concentrer sur la coordination et la consultation entre le GAC et les autres organisations de soutien et comités consultatifs de l'ICANN. Le Conseil d'administration devrait envisager comment la pratique consistant à délivrer une réponse officielle et détaillée aux communiqués du GAC peut être appliquée de manière opportune.	officielle et détaillée à » des conseils donnés au Conseil d'administration devrait être établie pour tous les comités consultatifs.
1.6.1 Interprétation simultanée dans les réunions du GAC	La traduction et l'interprétation aideraient notamment les membres du GAC participant à distance.	Le Conseil d'administration devrait envisager … la traduction de documents et l'interprétation d'autres travaux afin de continuer à soutenir la participation et les pratiques de travail au sein du GAC.	Avec le développement d'un certain nombre de structures At-Large de différentes régions de la planète, ce serait utile d'offrir les mêmes services d'interprétation de conférence lors des réunions des structures At-Large.
1.6.2 Réunion ou atelier du Conseil d'administration une fois par an dans une ville où un grand nombre de gouvernements sont représentés, comme Genève, New York.	La relation gouvernements + Conseil d'administration ne devrait pas être privilégiée. Il y besoin d'interaction entre les gouvernements et la communauté élargie de l'ICANN. Variété	Recommandation 1.6.2 actualisée possible : « Trouver de meilleurs moyens à la disposition des gouvernements pour s'informer sur la communauté de l'ICANN et la rencontrer et, dans ce cadre, interagir avec le Conseil	At-Large (l'ALAC) ne soutient pas cette recommandation, notamment si cette réunion est comptée comme l'une des 3 assemblées (générales)

	de suggestions sur la façon selon laquelle le Conseil d'administration et le GAC pourraient interagir de manière plus efficace.	d'administration ».	annuelles de l'ICANN, car ceci réduirait la possibilité d'avoir des réunions de structures régionales (RALO) à l'occasion des assemblées générales de l'ICANN et réduirait également les occasions de promouvoir le faire-savoir dans divers pays à travers les assemblées générales de l'ICANN En outre, At-Large (l'ALAC) soutient les réunions régionales ouvertes à tous les regroupements et non pas à une sélection de regroupements.
1.6.3 Programme de prise en charge des frais de déplacement des représentants du GAC provenant des pays les moins développés figurant sur la liste des Nations Unies	La prise en charge des frais de déplacement est utile pour les représentants du GAC, mais la participation à distance devrait être plus encore développée.	Recommandation du personnel au Conseil d'administration : le Conseil d'administration devrait envisager la prestation de soutien aux déplacements des membres du GAC provenant des pays les moins développés et un soutien à plus de participation à distance aux réunions du GAC.	At-Large (l'ALAC) soutient cette proposition et espère que ces mêmes opportunités seront offertes aux structures At-Large.
1.10 Conserver le siège		Le Conseil	Les membres

social de l'ICANN aux Etats-Unis pour garantir la certitude des contrats de registres, bureaux d'enregistrement et IANA de l'ICANN et des accords et cadres avec d'autres parties prenantes.		d'administration devrait envisager d'accepter la recommandation du PSC et recommande que l'ICANN maintienne son siège social aux Etats-Unis, plus particulièrement à Marina del Rey, en Californie.	d'At-Large ont exprimé le point de vue que l'ICANN devrait déployer de plus grands efforts dans le sens de la diversité géographique de ses organes, des membres de son personnel et de ses activités. Une façon d'accomplir ce qui précède serait de répartir des fonctions et des responsabilités importantes de l'ICANN entre plusieurs régions, langues, sexes et cultures : Cette répartition des fonctions et de la responsabilité ne devrait toutefois pas se faire d'une manière qui résulterait en un manque d'organisation ou en une répétition inutile de l'effort. L'ICANN doit également rester vigilante concernant l'utilisation rationnelle de ses ressources.
1.13 Maintenir et			

renforcer la transparence dans les parties constitutives de l'ICANN.			
1.13.1 Exiger des déclarations sur les conflits d'intérêt de tous les membres des comités consultatifs, des organisations de soutien et du comité de nomination.	Soutien général de cette proposition de la part de ceux qui l'ont commentée.	Le comité de gouvernance du Conseil d'administration devrait élaborer une politique judicieusement exécutoire concernant les déclarations sur les conflits d'intérêt dans toutes les organisations de soutien et tous les comités consultatifs.	At-Large (l'ALAC) soutient cette proposition et a déjà commencé à appliquer une telle politique à l'égard de ses membres.
1.13.2 Développer des conseils clairs à l'adresse des organisations de soutien, des comités consultatifs et du comité de nomination concernant la divulgation et la gestion des conflits.	Peu de personnes ont commenté cette proposition ; celles qui l'ont fait sont en sa faveur.	Le comité de gouvernance du Conseil d'administration devrait collaborer avec les dirigeants des organisations de soutien et des comités consultatifs concernant la révélation et la gestion de conflits d'intérêt dans toutes les organisations de soutien et tous les comités consultatifs.	
1.13.4 Créer un cadre qui permette une participation croisée aux organisations de soutien et comités consultatifs mais qui interdise le vote dans plus d'une entité de l'ICANN.	Se concentrer sur le besoin de participation croisée plutôt que sur le vote.	Le comité pour les améliorations structurelles devrait envisager plus d'améliorations du point de vue coordination et participation croisée potentiellement accrue entre les SO et les AC, notamment au cours de la phase d'identification des problématiques d'une initiative portant sur une nouvelle politique.	La position et la proposition d'At-Large (ALAC) concernant ce sujet sont comprises dans la déclaration du Sommet. Cette recommandation du PSC sera très difficile à mettre en œuvre et sera plus un fardeau qu'une amélioration réelle de la

			transparence. Par ailleurs, At-Large (l'ALAC) soutient l'opinion selon laquelle les sièges élus aux organisations de soutien/comités consultatifs/Conseil d'administration seraient plus faciles à suivre et à remplir par des personnes différentes.
1.14 Protection contre la capture résultant d'un comportement inapproprié ou inadéquat du personnel.	Soutien de la proposition de code de conduite en général.	En se fondant sur les cadres et principes régissant la responsabilité et la transparence de l'ICANN, le comité de gouvernance du Conseil d'administration et le PDG devraient collaborer pour élaborer un code de conduite du personnel.	
1.14.1 Réviser et renforcer le code de conduite professionnelle du personnel afin de souligner leurs obligations d'indépendance, d'impartialité et de soutien de la communauté.	Soutien de la proposition de code de conduite en général.	En se fondant sur les cadres et principes régissant la responsabilité et la transparence de l'ICANN, le comité de gouvernance du Conseil d'administration et le PDG devraient collaborer pour élaborer un code de conduite du personnel.	
2 RESPONSABILITÉ			Recommande que la documentation sur les politiques préparée par le personnel à l'adresse du Conseil d'administratio

			n soit publiée en ligne aussitôt qu'elle est mise à la disposition du Conseil d'administration. En particulier lorsqu'il s'agit de documents préparés pour une prise de décision de la part du Conseil d'administration
2.2 Veiller à la prise en considération des conseils du GAC concernant les questions de politique publique.			At-Large (l'ALAC) suggère une révision de la recommandation 2.2 comme suit : « Veiller à la prise en considération des conseils des comités consultatifs ».
2.2.1 L'ICANN et le GAC devront établir un mécanisme conjoint de révision de la performance de l'affirmation de responsabilités du Conseil d'administration de l'ICANN, paragraphe 7, annexe A à l'accord de projet conjoint conclu avec le Ministère du commerce des EU : *« Rôle des gouvernements : l'ICANN devra collaborer avec les membres du comité consultatif gouvernemental pour*	Les commentaires exprimés sont généralement d'accord, et soulignent le fort besoin de contributions de la communauté sur ce sujet et le fait que la communauté devrait en discuter directement avec le GAC.	Le comité pour les améliorations structurelles devrait organiser, à compter de la conférence de Sydney, un dialogue entre les dirigeants du GAC et ceux des autres organisations de soutien et comités consultatifs afin de procéder à une révision publique du rôle du GAC au sein de l'ICANN. Ce processus de révision devrait se concentrer sur la coordination et la consultation entre le GAC et les autres organisations de soutien et comités consultatifs de	

réviser le rôle du GAC au sein de l'ICANN afin de faciliter une considération efficace des conseils du GAC sur les aspects de politique publique de la coordination technique de l'Internet ».		l'ICANN. Tous résultats de ce dialogue devraient être proposés à la consultation publique avant l'approbation de mise en œuvre de la part du Conseil d'administration	
RECOMMANDATION 2.5 : Rendre les documents de consultation facilement accessibles et compréhensibles.			
2.5.1 Des synthèses devront être jointes à tous les documents importants.	Les personnes qui l'ont commentée étaient en faveur de cette proposition.	Le comité pour la participation publique poursuit ses recommandations de processus et d'améliorations substantielles à l'égard du Conseil d'administration pour mise en œuvre par le personnel et par d'autres parties.	
2.5.2 Des formats normalisés et des échéances devront être appliqués à la gestion de tous les documents publiés.	Donner plus de détails concernant les délais prévus pour les documents, et faire des recommandations spécifiques concernant les échéances.	Le comité pour la participation publique a récemment recommandé, et le Conseil d'administration a ratifié, un nouvel ensemble de délais à respecter avant les conférences pour la production des documents pertinents. Ces délais sont respectés, à compter de la conférence de Sydney en juin 2009.	
RECOMMANDATION 2.7 : Solliciter les conseils d'un comité d'experts indépendants sur la restructuration des mécanismes de révision afin de fournir	Ces mesures sont insuffisantes à elles seules pour gérer toutes les préoccupations de la communauté.	Les règlements de l'ICANN devraient être modifiés pour établir un nouveau tribunal de révision indépendant nouvellement constitué ayant le pouvoir	At-Large (l'ALAC) estime que l'ALAC serait bien placé pour offrir ce type de conseils à

une série de mécanismes qui permettent une responsabilisation améliorée par rapport aux droits des personnes et prenant en considération les deux mécanismes proposés dans les *RECOMMANDATIONS 2.8 et 2.9* ci-dessous.		d'examiner l'exercice des pouvoirs de prise de décisions du Conseil d'administration de l'ICANN à la lumière de trois rubriques générales, à savoir l'équité, la fidélité et la rationalité	l'ICANN.
RECOMMANDATION 2.8 : Etablir un mécanisme supplémentaire pour la communauté de demande de réexamen d'une décision du Conseil d'administration de la part de ce dernier, invoquée par un vote majoritaire de deux tiers des deux tiers des conseils de toutes les organisations de soutien et des deux tiers des membres de tous les comités consultatifs. Pour le comité consultatif gouvernemental, une déclaration de consensus de tous les membres physiquement présents à une réunion devra suffire.	Ces mesures sont insuffisantes à elles seules pour gérer toutes les préoccupations de la communauté.	Les règlements de l'ICANN devraient être modifiés pour établir un nouveau tribunal de révision indépendant nouvellement constitué ayant le pouvoir d'examiner l'exercice des pouvoirs de prise de décisions du Conseil d'administration de l'ICANN à la lumière de trois rubriques générales, à savoir l'équité, la fidélité et la rationalité	
RECOMMANDATION 2.9 : Établir un mécanisme extraordinaire permettant à la communauté de révoquer et de remplacer le Conseil d'administration dans	Ces mesures sont insuffisantes à elles seules pour gérer toutes les préoccupations de la communauté. Cette	Cette recommandation ne devrait pas être mise en œuvre en ce moment. Plutôt, les règlements de l'ICANN devraient être modifiés pour établir un nouveau tribunal de révision indépendant nouvellement constitué	

des circonstances spéciales.	recommandation a récemment soulevé beaucoup de résistance et de doutes de la part de membres de la communauté.	ayant le pouvoir d'examiner l'exercice des pouvoirs de prise de décisions du Conseil d'administration de l'ICANN à la lumière de trois rubriques générales, à savoir l'équité, la fidélité et la rationalité	
3 RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ INTERNET MONDIALE			
RECOMMANDATION 3.3 : Réaliser une révision des politiques et des dépenses de traduction et d'interprétariat afin d'évaluer le besoin d'améliorations additionnelles.	Peu des commentaires reçus ont mentionné cette recommandation ; ceux qui l'on fait étaient généralement en faveur.	Le comité pour la participation publique devrait examiner et éventuellement réviser à nouveau la politique de traduction.	
RECOMMANDATION 3.4 : Continuer à améliorer la participation en élargissant le faire-savoir afin que toutes les parties prenantes pertinentes de par le monde soient en mesure d'interagir avec l'ICANN, notamment en établissant la présence de l'ICANN dans des juridictions supplémentaires. La priorité devrait être accordée à l'établissement d'une présence/de bureaux en Asie du sud, centrale et du nord et en Afrique.	La plupart des personnes ayant exprimé des commentaires et s'étant référées à ce point considéraient les informations existantes insuffisantes pour prendre une décision pleinement avisée.	Le Conseil d'administration devrait envisager de recommander au personnel de l'ICANN la poursuite de conversations avec des autorités dans des juridictions telles que la Belgique et la Suisse, et transmettre au Conseil d'administration et à la communauté une analyse détaillée des risques et des avantages.	At-Large (l'ALAC) estime qu'en plus des 3 conférences annuelles, au moins 2 réunions régionales devraient être organisées par l'ICANN tous les ans, une dans chacune des deux (2) régions géographiques des cinq régions de l'ICANN n'ayant pas accueilli une conférence internationale. Toutes les réunions régionales doivent être

			ouvertes à tous les regroupements et un soutien devrait être accordé à ces réunions régionales supplémentaires, similaire à celui prévu pour les trois conférences annuelles.
RECOMMANDATION 3.6 : Conserver le siège social actuel de l'ICANN et sa présence opérationnelle en Californie, indépendamment de toute modification de sa structure organisationnelle.	La majorité des commentaires étaient en faveur de cette recommandation.	Le Conseil d'administration devrait envisager d'accepter la recommandation du PSC et recommande que l'ICANN maintienne son siège social aux Etats-Unis, plus particulièrement à Marina del Rey, en Californie.	Voir 1.10
Organiser des discussions initiales et réunir les faits concernant le statut d'organisation internationale, sans but lucratif pour examiner les avantages éventuels. Puis envisager l'établissement légal d'une filiale supplémentaire dont le siège social resterait aux Etats-Unis. Sous réserve d'une pleine consultation du public.	Les commentateurs ont noté les risques potentiels lorsque des contrats de même nature sont sujets à plus d'une législation juridictionnelle et ont demandé si un conseil séparé créé en Suisse ou en Belgique serait responsable envers les parties prenantes mondiales de l'ICANN.	Le Conseil d'administration devrait envisager de recommander au personnel de l'ICANN la poursuite de conversations avec des autorités dans des juridictions telles que la Belgique et la Suisse, et transmettre au Conseil d'administration et à la communauté une analyse détaillée des risques et des avantages d'une présence juridique supplémentaire, comprenant une comparaison entre des présences légales et un bureau supplémentaire.	

4 SÉCURITÉ FINANCIÈRE ET OPÉRATIONNELLE DE L'ICANN			
RECOMMANDATION 4.3 : Maintenir et renforcer des processus de planification et de comptes-rendus détaillés, basés sur les résultats et transparents.	Accord général exprimé dans les commentaires	Continuer sur cette lancée et fournir plus de détails sur les systèmes de planification opérationnelle et stratégique et de comptes-rendus, notamment les tableaux de bord et autres outils.	
4.3.1 Continuer à mettre en œuvre les meilleures pratiques financières, y compris la divulgation financière à la communauté. 4.3.2 Veiller à ce que les documents financiers soient divulgués de manière opportune et avec des explications suffisantes permettant une pleine compréhension.	Accord général exprimé dans les commentaires	Continuer sur cette lancée et fournir plus de détails sur les systèmes de planification opérationnelle et stratégique et de comptes-rendus, notamment les tableaux de bord et autres outils.	
RECOMMANDATION 4.6 : Réfléchir aux moyens de gérer la croissance future des revenus de l'ICANN en ligne avec le statut sans but lucratif de l'ICANN, sa mission essentielle et son mandat.	Accord général exprimé dans les commentaires.	Le comité des finances devrait continuer sur sa lancée et fournir plus de détails sur les systèmes de planification opérationnelle et stratégique et de comptes-rendus, notamment les tableaux de bord et autres outils, encourageant une implication accrue de la part de la communauté dans le processus ascendant de planification et d'établissement du budget.	At-Large (l'ALAC) est disposé à participer à ces discussions sachant qu'une sensibilisation et une participation meilleures et plus élargies constituent un premier pas vers l'utilisation rationnelle de toute augmentation des revenus de l'ICANN.
4.6.1 Prévoir une période de débat et de	Accord général exprimé dans les	Le comité des finances devrait continuer sur sa	

consultation publique concernant tout excédent budgétaire, dans le cadre des consultations sur le projet de plan opérationnel et le budget de l'exercice financier 2010.	commentaires.	lancée et fournir plus de détails sur les systèmes de planification opérationnelle et stratégique et de comptes-rendus, notamment les tableaux de bord et autres outils, encourageant une implication accrue de la part de la communauté dans le processus ascendant de planification et d'établissement du budget.	
4.6.2 L'ICANN devrait consulter la communauté sur les sources de revenus, reconnaissant la mission principale de l'ICANN, de manière à ne pas trop dépendre d'un secteur de la communauté.	Certains commentaires sont en faveur d'un débat public concernant la croissance de revenus et les services, mais d'autres considèrent que les sources de revenus ne sont pas aussi importantes que les mesures globales de responsabilité et de transparence qui visent à éviter la capture de la part d'un ou de plusieurs groupes.	Le comité des finances devrait continuer sur sa lancée et fournir plus de détails sur les systèmes de planification opérationnelle et stratégique et de comptes-rendus, notamment les tableaux de bord et autres outils, encourageant une implication accrue de la part de la communauté dans le processus ascendant de planification et d'établissement du budget.	
5 STABILITÉ ETSÉCURITÉ DES IDENTIFICATEURS UNIQUES			
RECOMMANDATION 5.3 : L'ICANN devrait mener les débats et sensibiliser sur les questions liées à la stabilité et la sécurité de l'Internet.	Soutien général, tant que l'ICANN se maintient dans les limites de son mandat.	Le 21 mai 2009, l'ICANN a proposé le « Plan pour une sécurité, stabilité et résilience renforcées de l'Internet » à la consultation publique	Tandis qu'At-Large (l'ALAC) soutient ces recommandations, il s'attend à ce que l'ICANN soit beaucoup plus qu'un meneur de débats et qu'un
5.3.1 L'ICANN devrait également définir et consolider son	Soutien général, tant que l'ICANN se maintient dans les	Le 21 mai 2009, l'ICANN a proposé le « Plan pour une sécurité,	

rôle par rapport à la sécurité et la stabilité des identificateurs uniques et à leur impact sur l'Internet.	limites de son mandat.	stabilité et résilience renforcées de l'Internet » à la consultation publique	promoteur de sensibilisation. Tel que prouvé par l'état actuel du déploiement des DNSSEC et IPv6, la répartition mal organisée de responsabilités entre des groupes officieux et des entités régionales, sans direction réelle, a conduit à un taux d'adoption très réduit de ces technologies, bien que les normes soient disponibles depuis plus de 10 ans. Nous faisons appel à l'ICANN pour qu'elle identifie les meilleures pratiques utilisées dans d'autres secteurs industriels tels que le secteur automobile ou celui de l'aviation. Un plan d'ensemble comprenant des étapes et des échéances clairement identifiées aurait besoin d'être dressé et mis en œuvre avec l'aide des

			organisations pertinentes. De toute évidence, le rôle de l'ICANN concernant les nouvelles technologies liées aux identificateurs uniques sur Internet ne prend pas fin avec une mise à jour de logiciel et de réseau du serveur racine L. Tant que ces technologies n'auront pas été déployées jusqu'aux installations de l'utilisateur final, elles demeurent pratiquement inutiles. Avec un cycle d'amortissement d'une moyenne de 5 ans pour le matériel et les logiciels liés à l'utilisation de l'Internet, une frise chronologique beaucoup plus agressive pourrait être établie pour l'introduction de nouvelles technologies. L'ICANN devrait être en tête de ces

			efforts.
RECOMMANDATION 5.7 : L'ICANN devra rechercher des mesures d'efficacité opérationnelle dans le cadre de l'accord d'approvisionnement de l'IANA avec le ministère du Commerce des États-Unis.	Soutien général	Les propositions de mise en œuvre du logiciel e-IANA sont en cours de finalisation avec le ministère du Commerce des Etats-Unis.	

Proposition d'établissement d'un vote spécial de la communauté de l'ICANN demandant au Conseil d'administration de réexaminer une décision du Conseil d'administration :

At-Large/l'ALAC est en principe en faveur de cette proposition mais souhaiterait voir :

- **un moyen explicite de promotion d'une telle motion (le risque étant que si chacun peut demander un vote, ceci prendrait du temps pour les organisations de soutien et les comités consultatifs). Par exemple une organisation de soutien ou un comité consultatif ou un nombre X de signatures d'une pétition commune pourraient déclencher un tel vote.**
- **une image complète des modifications des règlements (en cours de considération, prévues ou éventuelles suite à des évaluations)**

PROPOSITION D'ÉTABLISSEMENT D'UN TRIBUNAL DE RÉVISION INDÉPENDANT

L'ALAC ne propose pas de faire des recommandations sur cette idée pour le moment. Mais (maintenant) voir la page suivante.

Proposition de modification des règlements afin d'améliorer la responsabilité

Veuillez consulter le lien suivant pour en savoir plus
http://www.icann.org/en/announcements/announcement-27jul09-en.htm

Après avoir lu la proposition suivante de la part du personnel de l'ICANN concernant la révision des règlements et comprenant deux mesures relatives à la responsabilité, l'ALAC est disposé à faire les commentaires suivants (initialement ajouté le 14 août 2009).

http://www.icann.org/en/general/proposed-bylaw-revision-iv-5-clean-27jul09-en.pdf
Concernant cette proposition, nous souhaiterions simplement répéter ce qui est écrit sur la page précédente :
un moyen explicite de promotion d'une telle motion (le risque étant que si chacun peut demander un vote, ceci prendrait du temps pour les organisations de soutien et les comités consultatifs).

http://www.icann.org/en/general/proposed-bylaw-revisions-iv-3-redline-27jul09-en.pdf
Si l'ICANN met en œuvre la proposition précédente (et d'autres mécanismes supplémentaires relatifs à la responsabilité) un organisme de révision indépendant « IRB » n'est peut-être plus obligatoire.
S'il doit être mis en place, nous aurions besoin d'une meilleure description du rôle de l'IRB, de la composition du panel et du prestataire de l'IRB. Nous avons besoin de nous assurer que le processus est établi par le Conseil d'administration et non pas par quelque prestataire externe.